



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Internet

Question écrite n° 27060

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur la fiscalité numérique. L'économie numérique se développe de jour en jour, et la gratuité de la majorité des données en ligne rend difficile l'évaluation de la valeur ajoutée issue de leur collecte, de leur production, de leur exploitation voire de leur consommation. Les gains de productivité engendrés par les entreprises au service de l'économie numérique sont souvent très importants mais ne se traduisent pas encore automatiquement par des recettes fiscales supplémentaires dans les pays dans lesquels ils ont été réalisés. Alors que le Gouvernement cherche de nouvelles sources de financement pour réduire le déficit public, le ministre de l'économie et des finances a demandé à Nicolas Colin et Pierre Collin un rapport sur la fiscalité de l'économie numérique afin de réfléchir à une adaptation du cadre fiscal actuel dans ce domaine. Le rapport propose ainsi de retrouver le pouvoir d'imposer les bénéfices qui sont réalisés sur le territoire par les entreprises de l'économie numérique en créant un statut d'établissement stable virtuel en droit fiscal et en reconnaissant une quote-part des bénéfices liés au « travail gratuit » des utilisateurs localisés sur un territoire. Il lui demande d'indiquer sa position et les intentions du Gouvernement sur cette proposition.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27060

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** PME, innovation et économie numérique

**Ministère attributaire :** Économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 mai 2013](#), page 5250

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)